

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**Wallonie Bruxelles Enseignement**

[C – 2020/30184]

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement - Année académique 2020-2021

1. Quels types d'emplois vacants sont concernés ?

Pour les **Ecoles supérieures des Arts** organisées par **Wallonie Bruxelles Enseignement**, l'appel vise les emplois vacants des fonctions

- d'assistant ;
- de chargé d'enseignement ;
- d'accompagnateur ;
- de professeur ;
- de professeur-assistant ;
- de chargé de programmation ;
- de chargé de travaux ;
- certains mandats de conférencier à pourvoir.

2. Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 7° du décret du 20.12.2001) ;
- Changement d'affectation : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cf. article 62, 3° du décret du 20.12.2001) ;
- Mutation : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cf. article 62, 2° du décret du 20.12.2001) ;
- Extension de charge : la procédure selon laquelle le Pouvoir organisateur étend la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif, d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à

¹ Le présent appel est lancé en application des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants). Ce décret est consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur [http:// www.gallilex.be](http://www.gallilex.be).

conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer et à concurrence d'une charge complète maximum à titre de temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 62, 4° du décret du 20.12.2001).

3. Quelles sont les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant ?

Les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant sont² :

1. Assistant

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique, pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois ;
- b) dans les autres domaines, pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. Chargé d'enseignement

La fonction de chargé d'enseignement est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition :

- d'avoir exercé pendant **au moins six ans** la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant,
- dont **deux au moins dans l'école supérieure des arts** où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Cette fonction de chargé d'enseignement peut être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. Accompagnateur (fonction spécifique à l'enseignement de la musique et de la danse)

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

4. Professeur-assistant (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de professeur-assistant est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

5. Professeur

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

² Articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité.

6. Chargé de travaux (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de travaux est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

7. Chargé de programmation (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de programmation est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

8. Conférencier

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

4. Quels sont les titres de capacité pour exercer ces fonctions ?

Dans les Ecoles supérieures des Arts, les cours sont classés en cours artistiques, généraux ou techniques (cf. article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique).

1. Cours généraux

Pour exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement, vous devez être porteur d'un diplôme de docteur ou de master³ ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une haute école organisée ou subventionnée ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

2. Cours artistiques

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

3. Cours techniques

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

4. Fonction de chargé de programmation

³ Conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'ingénieur industriel ou d'architecte

Pour exercer la fonction de chargé de programmation (domaine ASTDC⁴), vous devez être porteur d'un diplôme de master conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

5. Fonction de chargé de travaux

Pour exercer la fonction de chargé de travaux (domaine ASTDC), vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

6. Conférencier

Pour exercer la fonction de conférencier, aucun titre n'est requis.

Si vous n'avez pas le diplôme requis :

Si vous ne disposez pas du diplôme requis, vous pouvez introduire :

- Une demande de reconnaissance de notoriété pour la fonction et le cours à conférer désiré auprès de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété (CREUN) des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, le Gouvernement peut, sur avis favorable de cette Commission, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de notoriété font l'objet de la circulaire n°7369, publiée le 8 novembre 2019, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

- Une demande d'équivalence si vous disposez d'un diplôme étranger auprès du service des équivalences⁵.

Vous êtes en dernière année d'études ?

Les personnes qui terminent leurs études au cours de l'année académique 2019-2020 peuvent introduire leur candidature dès cette année. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé pour le 1er octobre 2020 au plus tard, à Wallonie Bruxelles Enseignement⁶, l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

5. Projet pédagogique et artistique à introduire

⁴ Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

⁵ <http://www.equivalences.cfwb.be/>

⁶ WBE - Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction de la Carrière
City Center Office - Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G14) - 1000 Bruxelles

Toute candidature à une désignation temporaire dans une fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur ou d'assistant doit comporter un projet pédagogique et artistique.

Le candidat qui souhaite davantage de renseignement concernant le projet pédagogique, est invité à contacter directement l'établissement auprès duquel il souhaite introduire sa candidature.

6. Quelles sont les fonctions qui requièrent une expérience utile ?

En plus du titre requis, certaines fonctions nécessitent également une expérience utile.

L'expérience utile hors enseignement est « l'expérience constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public soit l'expérience acquise par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique. »⁷.

Une expérience hors enseignement dans une pratique artistique d'au moins cinq années⁸ est constitutive du titre requis pour les emplois de :

- professeur de cours artistiques ;
- de chargé d'enseignement de cours artistiques ;
- de professeur-assistant (ASTDC) de cours artistiques;
- d'accompagnateur (musique et danse).

La reconnaissance de l'expérience utile est établie par le Gouvernement sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété (CREUN) pour autant que cette expérience ait un rapport avec le(s) cours à conférer qu'entend dispenser le requérant.

Une fois reconnue, l'expérience utile est acquise pour le cours pour lequel elle constitue une condition de recrutement, et uniquement pour celui-ci.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de cette expérience utile font l'objet également de la circulaire n° 7369, publiée le 8 novembre 2019, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

7. Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

« Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de cette désignation :

1° [...];

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001 ;

4° a) s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des

⁷ Article 62, 6° du décret du 20 décembre 2001 précité.

⁸ Articles 110, 235 et 365 décret du 20 décembre 2001 précité.

conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique⁹;

6° être de conduite irréprochable;

7° satisfaire aux lois sur la milice. »

8. Qui peut postuler ?

8.1. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux et de chargé d'enseignement :

- Si vous êtes nommés à **titre définitif**, vous pouvez demander :
 - soit un changement d'affectation (DCA) pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ;
 - soit une mutation (DM)¹⁰ ;
 - soit une extension de charge (DEC).
- Si vous êtes désigné **temporaire** pour une durée **indéterminée** dans l'établissement, vous pouvez demander auprès de votre établissement
 - Une extension de charge (TDIEC)
- Si vous êtes déjà membre du personnel **temporaire** désigné pour une durée **déterminée** :
 - Vous pouvez être désigné à **durée indéterminée** (CTDI) si :
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2019-2020 dans le même emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2019 ;
 - ✓ votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait » ;

Ou

- ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2018-2019 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2018 ;
 - ✓ la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2019-2020, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez ;
 - ✓ votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
- Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée déterminée** (CTDD) si :

⁹ Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Monsieur Paul BOUCHÉ (paul.bouche@cfwb.be).

¹⁰ Voir article 130 du décret du 20 décembre 2001.

- ✓ vous êtes désigné au cours de l'année académique 2019-2020 en application de l'article 105§2 du décret du 20 décembre 2001 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)
- ✓ vous avez été désigné en application de l'article 105§1 (en remplacement) du décret du 20 décembre 2001 précité.

- Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée.

8.2. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier :

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Les fonctions de conférencier et d'assistant s'exercent uniquement à titre temporaire à durée déterminée (CTDD).

9. Comment devez-vous envoyer votre candidature ?



Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous devez envoyer votre candidature **par courrier recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement concerné** pour le **17 mars 2020 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

PARTIE 1

Documents à adresser à Wallonie Bruxelles Enseignement par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Wallonie Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27)
1000 - Bruxelles

1. Une **fiche signalétique** (formulaire annexe 1).
2. Le formulaire « acte de candidature » (annexe 2), complété par vos soins **en veillant à bien retranscrire les données exactes**, à peine de nullité de la candidature des emplois vacants (**un formulaire par Ecole supérieure si plusieurs sollicitées**).
3. Une copie du/des titres(s) de capacité requis (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès de plusieurs établissements) ou, à défaut, une reconnaissance de notoriété ou à tout le moins la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (**cette demande doit être envoyée par courrier séparé à la CREUN¹¹**).
4. Si c'est le cas, une copie de l' (des) attestation(s) portant reconnaissance de l'expérience utile (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois dans un ou plusieurs établissements)

¹¹ Voir point 3

ou la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (**cette demande doit être envoyée par courrier séparé à la CREUN¹²**).

5. Si c'est le cas, un état des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique de Wallonie Bruxelles Enseignement (annexe 3).



En cas de candidatures multiples :

- Les différentes candidatures doivent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).
- le candidat complètera l'annexe 2 (acte de candidature) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre (**un formulaire par établissement**). Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la candidature.
- Le candidat joindra une seule copie de la fiche signalétique (annexe 1) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...).

Remarques :

1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
2. Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 13 septembre 2020.

PARTIE 2

Documents à envoyer par courrier recommandé à chaque École supérieure des Arts concernée

1. une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à Wallonie Bruxelles Enseignement (voir encadré plus haut partie 1) ;
2. un curriculum vitae ;
3. une liste des publications scientifiques, s'il échet ;
4. un projet pédagogique et artistique (si le candidat postule pour un emploi de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé d'enseignement).

Ce projet pédagogique et artistique, qui sous peine de nullité de la candidature devra être envoyé à chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par le candidat. Il précise la manière dont seront rencontrées tant les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieure des Arts visé à l'article 5 de ce même décret.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le projet pédagogique et artistique, veuillez contacter l'École supérieure des Arts concernée.

¹² Voir point 5

10. Tableau récapitulatif des documents à envoyer pour postuler

Fonctions sollicitées								
	Accompagnateur (musique et danse)	Professeur- assistant (ASTDC)	Chargé d'enseignement	Professeur	Chargé de programmation (ASTDC)	Chargé de travaux (ASTDC)	Assistant	Conférencier
fiche signalétique (annexe 1)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
formulaire acte de candidature (annexe 2)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s))	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
titre de capacité (diplôme, notoriété, équivalence)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s))	WBE + établissement (s)	
Expérience utile (preuve d'envoi ou attestation)	à envoyer à WBE et à l'établissement concerné uniquement si le cours pour lequel vous postulez est un cours artistique							
Etats de services (annexe 3)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)
curriculum vitae	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)
Eventuelles publications scientifiques	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)
projet pédagogique	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	
Documents à envoyer pour postuler valablement								

11. Adresses des établissements

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Ecole nationale supérieure des arts visuels La Cambre	Abbaye de La Cambre, 21	1000	Bruxelles
Arts ²	Rue de Nimy, 7	7000	Mons
INSAS	Rue Thérésienne, 8	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Bruxelles	Rue de la Régence 30	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Liège	Boulevard Piercot 29	4000	Liège

12. Suites données à votre candidature

Si vous êtes désigné, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet ;

Si vous n'êtes pas désigné, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 25 juin 2020.

13. Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Arts ²	http://www.artsaucarre.be
Conservatoire Royal de Bruxelles	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Liège	http://www.crlg.be
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be
Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)	http://www.insas.be

Pour les questions d'ordre administratif, Vous pouvez contacter la Direction de la Carrière – Service de l'enseignement supérieur :

- Madame AHMED Chiraz – tél : 02/413.40.99 – mail : chiraz.ahmed@cfwb.be
- Monsieur TAVIER François –tél : 02/413.28.85 – mail : francois.tavier@cfwb.be

14. Liste des emplois vacants

Conservatoire royal de Bruxelles Rue de la Régence, 30 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
20.1.1.01	Accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	Clavecin
20.1.1.02	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	Clavecin
20.1.1.03	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Bruxelles	
20.1.2.04	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	7	10	Bruxelles	*
20.1.2.05	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	3	10	Bruxelles	*
20.1.2.06	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
20.1.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
20.1.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	1	10	Bruxelles	
20.1.2.09	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures		3	10	Bruxelles	*
20.1.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Chant		3	10	Bruxelles	*
20.1.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	
20.1.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	
20.1.2.13	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Violon baroque	1	20	Bruxelles	*
20.1.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	10	Bruxelles	*
20.1.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	10	Bruxelles	*
20.1.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		6	10	Bruxelles	*
20.1.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Cor	2	10	Bruxelles	*
20.1.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	3	10	Bruxelles	*
20.1.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Hautbois y compris cor anglais	1	10	Bruxelles	
20.1.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*
20.1.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	6	10	Bruxelles	*
20.1.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*

20.1.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*
20.1.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone alto et autres	1	10	Bruxelles	*
20.1.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone alto et autres	1	10	Bruxelles	*
20.1.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	3	10	Bruxelles	*
20.1.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	2	10	Bruxelles	*
20.1.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	4	10	Bruxelles	*
20.1.2.29	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	2	10	Bruxelles	*
20.1.2.30	Assistant	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Flûte à bec	5	10	Bruxelles	*
20.1.2.31	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle baroque	2	10	Bruxelles	*
20.1.2.32	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument mélodique-jazz	Saxophone	6	20	Bruxelles	*
20.1.2.33	Assistant	MUS	Artistique	Lecture instrumentale-jazz	Instruments harmoniques	1	10	Bruxelles	*
20.1.2.34	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
20.1.2.35	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		3	10	Bruxelles	*
20.1.2.36	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	*
20.1.2.37	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	10	Bruxelles	*
20.1.2.38	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
20.1.2.39	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
20.1.2.40	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	1	10	Bruxelles	*
20.1.2.41	Assistant	MUS	Technique	Langues étrangères (Allemand)		2	10	Bruxelles	
20.1.2.42	Assistant	MUS	Technique	Suivi du mémoire		3	10	Bruxelles	*
20.1.2.43	Assistant	MUS	Technique	Tempéraments et accords		3	10	Bruxelles	*
20.1.3.44	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Écritures	2	20	Bruxelles	***
20.1.3.45	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Chant		2	20	Bruxelles	***
20.1.3.46	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue	4	20	Bruxelles	***
20.1.3.47	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Violon	2	20	Bruxelles	***
20.1.3.48	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument-jazz	Batterie	1	20	Bruxelles	***
20.1.3.49	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Bois	3	20	Bruxelles	***

20.1.6.50	Conférencier	MUS	Artistique	Arrangement			60	600	Bruxelles	*
20.1.6.51	Conférencier	MUS	Artistique	Chant		Initiation aux techniques vocales	60	600	Bruxelles	
20.1.6.52	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument		Clavier 2e instrument	120	600	Bruxelles	*
20.1.6.53	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)		Luth et cordes pincées	150	600	Bruxelles	*
20.1.6.54	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument		Piano (chanteurs)	270	600	Bruxelles	*
20.1.6.55	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)		Clarinette classique et baroque	60	600	Bruxelles	*
20.1.6.56	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)		Contrebasse et violone	90	600	Bruxelles	*
20.1.6.57	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument mélodique-jazz		Violon	150	600	Bruxelles	*
20.1.6.58	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition		Cuivres	45	600	Bruxelles	*
20.1.6.59	Conférencier	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée		Formation musicale et chant d'ensemble	240	600	Bruxelles	
20.1.5.60	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant			12	12	Bruxelles	**
20.1.5.61	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant-jazz			2	12	Bruxelles	***
20.1.5.62	Professeur type long	MUS	Artistique	Direction d'orchestre			2	12	Bruxelles	***
20.1.5.63	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Contrebasse	6	12	Bruxelles	
20.1.5.64	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Hautbois y compris cor anglais	1	12	Bruxelles	***
20.1.5.65	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Orgue	12	12	Bruxelles	**
20.1.5.66	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Piano	12	12	Bruxelles	**
20.1.5.67	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Piano	12	12	Bruxelles	
20.1.5.68	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Saxophone alto et autres	12	12	Bruxelles	**
20.1.5.69	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Trombone y compris trombone basse	7	12	Bruxelles	
20.1.5.70	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Violon	6	12	Bruxelles	
20.1.5.71	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Violon	6	12	Bruxelles	
20.1.5.72	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)		Pianoforte	4	12	Bruxelles	**
20.1.5.73	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)		Pianoforte	3	12	Bruxelles	*
20.1.5.74	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument		Violoncelle baroque	2	12	Bruxelles	***
20.1.5.75	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument mélodique-jazz		Contrebasse	1	12	Bruxelles	***

20.1.5.76	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Bois	3	12	Bruxelles	***
20.1.5.77	Professeur type long	MUS	Artistique	Théorie de la musique ancienne		4	12	Bruxelles	
20.1.5.78	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de l'art	Histoire comparée des arts	1	12	Bruxelles	***
20.1.5.79	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique		2	12	Bruxelles	
20.1.5.80	Professeur type long	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	12	12	Bruxelles	
20.1.5.81	Professeur type long	MUS	Technique	Marketing		1	12	Bruxelles	
20.1.2.82	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	*
20.1.2.83	Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		1	10	Bruxelles	
20.1.2.84	Assistant	TAP	Artistique	Formation vocale		3	10	Bruxelles	
20.1.3.85	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation		6	20	Bruxelles	
20.1.5.86	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	
20.1.5.87	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	
20.1.5.88	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	
20.1.5.89	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	
20.1.5.90	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle		10	12	Bruxelles	
20.1.5.91	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale		12	12	Bruxelles	
20.1.2.92	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*

* Renouvellement d'un membre du personnel TDD

** Passage TDD à TDI

*** Extension de charge possible

N.B. : un profil de fonction pour certains postes est disponible sur www.conservatoire.be

Conservatoire royal de Liège Boulevard Piercot, 29 4000 Liège									
Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarque
20.2.1.01	Accompagnateur	MUS	Artistique			6	16	Liège	*
20.2.1.02	Accompagnateur	MUS	Artistique			8	16	Liège	*
20.2.1.03	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	*
20.2.1.04	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	*
20.2.1.05	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	**
20.2.1.06	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	*
20.2.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
20.2.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
20.2.2.09	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
20.2.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
20.2.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
20.2.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
20.2.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Auditions commentées		1	10	Liège	*
20.2.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Liège	*
20.2.2.15	Assistant	MUS	Général	Encyclopédie de la musique		5	10	Liège	*
20.2.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Formation musicale		1	10	Liège	*
20.2.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Clavier 2e instrument	2	10	Liège	*
20.2.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Flute traversière y compris piccolo	1	10	Liège	*
20.2.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	1	10	Liège	*
20.2.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Percussions	2	10	Liège	*
20.2.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Trombone y compris trombone basse	1	10	Liège	*
20.2.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	2	10	Liège	*
20.2.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	1	10	Liège	*
20.2.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	2	10	Liège	*
20.2.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Formation musicale et chant d'ensemble	1	10	Liège	*
20.2.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Liège	*
20.2.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Liège	*

20.2.2.28	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie générale	Didactique générale	2	10	Liège	*
20.2.5.29	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	12	Liège	*
20.2.5.30	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	12	Liège	*
20.2.5.31	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant		3	12	Liège	*
20.2.5.32	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant	Art lyrique	4	12	Liège	*
20.2.5.33	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique		2	12	Liège	*
20.2.5.34	Professeur type long	TAP	Technique	Histoire de la littérature et du théâtre		1	12	Liège	*
20.2.5.35	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Liège	*
20.2.5.36	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		9	12	Liège	*
20.2.5.37	Professeur type long	TAP	Artistique	Déclamation		2	12	Liège	**
20.2.5.38	Professeur type long	TAP	Technique	Phonétique		2	12	Liège	**
20.2.6.39	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	120	600	Liège	*
20.2.6.40	Conférencier	MUS	Artistique	Diction	Orthophonie	60	600	Liège	*
20.2.6.41	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Bois	60	600	Liège	*
20.2.6.42	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cuivres	60	600	Liège	*
20.2.6.43	Conférencier	MUS	Artistique	Mouvement scénique		48	600	Liège	
20.2.6.44	Conférencier	TAP	Artistique	Mouvement scénique		80	600	Liège	
20.2.6.45	Conférencier	TAP	Artistique	Mouvement scénique		80	600	Liège	

* Emploi occupé en 2019-2020 par un temporaire à durée déterminée avec possibilité de redésignation

** Poste susceptible d'être attribué dans le cadre d'une extension de charge

NB: Les descriptifs de fonction correspondant aux postes à pourvoir sont disponibles sur le site du Conservatoire royal de Liège à partir du 02/03/2020 (www.crlg.be)

Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre Abbaye de la Cambre, 21 1000 BRUXELLES									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie du cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
20.4.5.01	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Actualité du design	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.02	Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	3	12	Bruxelles	*
20.4.5.03	Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	3D	2	12	Bruxelles	*
20.4.5.04	Professeur type long	APVE	Artistique	Cours pluridisciplinaires	Atelier	1	12	Bruxelles	
20.4.5.05	Professeur type long	APVE	Artistique	Design du livre et du papier	Pratiques	3	12	Bruxelles	*
20.4.5.06	Professeur type long	APVE	Technique	Ecriture	Scénario	3	12	Bruxelles	*
20.4.5.07	Professeur type long	APVE	Artistique	Espace urbain	Pratiques	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.08	Professeur type long	APVE	Artistique	Gravure	Gravure et moyens d'expression	5	12	Bruxelles	*
20.4.5.09	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Textiles	2	12	Bruxelles	
20.4.5.10	Professeur type long	APVE	Artistique	Photographie	Recherches photographiques	2	12	Bruxelles	
20.4.5.11	Professeur type long	APVE	Technique	Pratique sociale et professionnelle	Communication	1	12	Bruxelles	
20.4.5.12	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Eco-conception	1	12	Bruxelles	
20.4.5.13	Professeur type long	APVE	Artistique	Pratiques de l'exposition	Atelier	2	12	Bruxelles	
20.4.5.14	Professeur type long	APVE	Technique	Production	Editions et publications	2	12	Bruxelles	*
20.4.5.15	Professeur type long	APVE	Artistique	Production de projets artistiques	Atelier	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.16	Professeur type long	APVE	Artistique	Scénographie	Atelier	12	12	Bruxelles	
20.4.5.17	Professeur type long	APVE	Général	Séminaire	Analyse de pratiques	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.18	Professeur type long	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Collection	4	12	Bruxelles	*
20.4.5.19	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Gravure, impression	4	12	Bruxelles	*
20.4.5.20	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Matériaux	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.21	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Technologie pratique des matériaux	1	12	Bruxelles	*

20.4.5.22	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Mobilier et Design	1	12	Bruxelles	*
20.4.5.23	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Conservation et restauration	1	12	Bruxelles	
20.4.5.24	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Stylisme	2	12	Bruxelles	
20.4.2.25	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	10	Bruxelles	
20.4.2.26	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	10	Bruxelles	
20.4.2.27	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
20.4.2.28	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
20.4.2.29	Assistant	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	2	10	Bruxelles	
20.4.2.30	Assistant	APVE	Artistique	Arts Numériques	Atelier	2	10	Bruxelles	
20.4.2.31	Assistant	APVE	Artistique	Céramique	Atelier	3	10	Bruxelles	
20.4.2.32	Assistant	APVE	Artistique	Cinéma d'animation	Atelier	3	10	Bruxelles	**
20.4.2.33	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	2	10	Bruxelles	**
20.4.2.34	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	2	10	Bruxelles	
20.4.2.35	Assistant	APVE	Artistique	Design textile	Atelier	3	10	Bruxelles	
20.4.2.36	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle vivant	2	10	Bruxelles	**
20.4.2.37	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle vivant	5	10	Bruxelles	**
20.4.2.38	Assistant	APVE	Artistique	Espace urbain	Atelier	3	10	Bruxelles	**
20.4.2.39	Assistant	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	2	10	Bruxelles	**
20.4.2.40	Assistant	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	1	10	Bruxelles	**
20.4.2.41	Assistant	APVE	Artistique	Photographie	Atelier	1	10	Bruxelles	**
20.4.2.42	Assistant	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Atelier	1	10	Bruxelles	
20.4.2.43	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Céramique	3	10	Bruxelles	
20.4.2.44	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Gravure, impression	2	10	Bruxelles	
20.4.2.45	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Photographie	2	10	Bruxelles	

* Emploi occupé par un professeur temporaire à durée déterminée en 2019-2020

** Emploi occupé par un assistant en 2019-2020 avec possibilité de renouvellement de mandat

Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS) 8, rue Thérésienne 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie de cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
20.6.3.01	Chargé d'enseignement	ASTDC	Artistique	Cinéma	Régie	1	20	Bruxelles	*
20.6.3.02	Chargé d'enseignement	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	5	20	Bruxelles	
20.6.4.03	Professeur type court	ASTDC	Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Maintenance des équipements	1	16	Bruxelles	
20.6.4.04	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	
20.6.4.05	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	
20.6.4.06	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	Bruxelles	
20.6.4.07	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	Bruxelles	
20.6.4.08	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	Bruxelles	
20.6.4.09	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Mixage autonome	4	16	Bruxelles	
20.6.4.10	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Mixage synchrone	1	16	Bruxelles	
20.6.4.11	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Prise de son	2	16	Bruxelles	
20.6.4.12	Professeur type court	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	1	16	Bruxelles	
20.6.4.13	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du scripte	1	16	Bruxelles	
20.6.4.14	Professeur type court	ASTDC	Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle	Œuvres télévisuelles	1	16	Bruxelles	
20.6.4.15	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Image	3	16	Bruxelles	*
20.6.4.16	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Montage	1	16	Bruxelles	
20.6.4.17	Professeur type court	ASTDC	Technique	Écriture	Documentaire	2	16	Bruxelles	*
20.6.4.18	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	3	16	Bruxelles	
20.6.4.19	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	2	16	Bruxelles	*
20.6.4.20	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	2	16	Bruxelles	*

20.6.4.21	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Mixage autonome	2	16	Bruxelles	*
20.6.4.22	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Renforcement sonore	1	16	Bruxelles	
20.6.4.23	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Traitement du son	1	16	Bruxelles	*
20.6.4.24	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Réalisation et production télévision	Réalisation	1	16	Bruxelles	*
20.6.4.25	Professeur type court	ASTDC	Technique	Stages		1	16	Bruxelles	*
20.6.4.26	Professeur type court	ASTDC	Technique	Stages		1	16	Bruxelles	*
20.6.4.27	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	16	Bruxelles	
20.6.4.28	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	16	Bruxelles	*
20.6.4.29	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Techniques du traitement du son	1	16	Bruxelles	*
20.6.4.30	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Techniques de mesures électroacoustiques	1	16	Bruxelles	*
20.6.5.31	Professeur type long	ASTDC	Technique	Étude des techniques audiovisuelles		1	12	Bruxelles	
20.6.5.32	Professeur type long	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	1	12	Bruxelles	
20.6.5.33	Professeur type long	ASTDC	Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale		1	12	Bruxelles	
20.6.5.34	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Écriture	1	12	Bruxelles	
20.6.5.35	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Gestion de production	1	12	Bruxelles	
20.6.5.36	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Image	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.37	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	4	12	Bruxelles	*
20.6.5.38	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	2	12	Bruxelles	
20.6.5.39	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	2	12	Bruxelles	*
20.6.5.40	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Son	2	12	Bruxelles	*
20.6.5.41	Professeur type long	ASTDC	Technique	Écriture	Documentaire	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.42	Professeur type long	ASTDC	Technique	Écriture	Scénario	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.43	Professeur type long	ASTDC	Technique	Écriture	Télévision	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.44	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.45	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	12	Bruxelles	*
20.6.5.46	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Réalisation et production télévision	Réalisation	2	12	Bruxelles	*
20.6.5.47	Professeur type long	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	12	Bruxelles	*
20.6.5.48	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	

20.6.7.49	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Régie	34	60	Bruxelles	
20.6.7.50	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Scénographie, décors et costumes	30	60	Bruxelles	
20.6.7.51	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Scénographie, décors et costumes	30	60	Bruxelles	
20.6.7.52	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuel	34	60	Bruxelles	
20.6.7.53	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	26	60	Bruxelles	
20.6.7.54	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Théâtre	Scénographie, décors et costumes	36	60	Bruxelles	
20.6.7.55	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique de l'image	Techniques de la prise de vue	60	60	Bruxelles	
20.6.7.56	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique de l'image	Techniques de laboratoire	30	60	Bruxelles	
20.6.7.57	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du montage	60	60	Bruxelles	
20.6.7.58	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Techniques du traitement du son	22	60	Bruxelles	
20.6.7.59	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Techniques du traitement du son	30	60	Bruxelles	
20.6.7.60	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	30	60	Bruxelles	
20.6.7.61	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Traitement de l'image	30	60	Bruxelles	
20.6.7.62	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Projection cinématographique		30	60	Bruxelles	

* Emploi occupé en 2019-2020 par un temporaire à durée déterminée

Arts² Rue de Nimy, 7 7000 Mons									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarques
20.7.1.01	Accompagnateur	MUS	Artistique	Accompagnement		13	16	Mons	**
20.7.1.02	Accompagnateur	MUS	Artistique	Accompagnement		3	16	Mons	
20.7.2.03	Assistant	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	2	10	Mons	
20.7.2.04	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	1	10	Mons	
20.7.2.05	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Mons	
20.7.2.06	Assistant	MUS	Artistique	Composition		3	10	Mons	
20.7.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Composition, musiques appliquées	Composition et théorie musicale	1	10	Mons	
20.7.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Création sonore appliquée à l'audiovisuel		1	10	Mons	
20.7.2.09	Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		4	10	Mons	
20.7.2.10	Assistant	MUS	Général	Histoire de la musique		1	10	Mons	
20.7.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Histoire de la lutherie électronique		1	10	Mons	
20.7.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Clarinette y compris clarinette mi bémol et clarinette basse	1	10	Mons	
20.7.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	1	10	Mons	
20.7.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	4	10	Mons	
20.7.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10	Mons	
20.7.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10	Mons	
20.7.2.17	Assistant	TAP	Technique	Histoire de la littérature et du théâtre		1	10	Mons	
20.7.3.18	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Couleur	Pratique de la couleur	6	20	Mons	*
20.7.3.19	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	5	20	Mons	
20.7.3.20	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Écritures approfondies	6	20	Mons	
20.7.3.21	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Composition appliquée aux multimédias		3	20	Mons	
20.7.3.22	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Guitare	4	20	Mons	

20.7.5.23	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Actualité et lectures de l'art	1	12	Mons	
20.7.5.24	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	1	12	Mons	*
20.7.5.25	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	2	12	Mons	
20.7.5.26	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Société	2	12	Mons	
20.7.5.27	Professeur type long	APVE	Général	Architecture	Théorie de l'architecture	1	12	Mons	*
20.7.5.28	Professeur type long	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	12	Mons	
20.7.5.29	Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	12	12	Mons	
20.7.5.30	Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Graphisme et mise en page par ordinateur	1	12	Mons	*
20.7.5.31	Professeur type long	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	3	12	Mons	*
20.7.5.32	Professeur type long	APVE	Artistique	Création sonore	Atelier	2	12	Mons	
20.7.5.33	Professeur type long	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	4	12	Mons	
20.7.5.34	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	4	12	Mons	
20.7.5.35	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	3	12	Mons	
20.7.5.36	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	1	12	Mons	
20.7.5.37	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Architecture	2	12	Mons	*
20.7.5.38	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Histoire et histoire des arts	1	12	Mons	
20.7.5.39	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Pratique de l'exposition	2	12	Mons	
20.7.5.40	Professeur type long	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	1	12	Mons	*
20.7.5.41	Professeur type long	APVE	Artistique	Installation performance	Atelier	2	12	Mons	
20.7.5.42	Professeur type long	APVE	Général	Méthodologie	De la recherche	1	12	Mons	*
20.7.5.43	Professeur type long	APVE	Général	Méthodologie	De la recherche	1	12	Mons	
20.7.5.44	Professeur type long	APVE	Général	Méthodologie	Du mémoire	1	12	Mons	
20.7.5.45	Professeur type long	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	1	12	Mons	
20.7.5.46	Professeur type long	APVE	Artistique	Stages	Atelier	1	12	Mons	*
20.7.5.47	Professeur type long	APVE	Technique	Stages		1	12	Mons	*
20.7.5.48	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Informatique	1	12	Mons	*
20.7.5.49	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Sérigraphie	1	12	Mons	*
20.7.5.50	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures		4	12	Mons	**
20.7.5.51	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition		1	12	Mons	**
20.7.5.52	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition acousmatique		6	12	Mons	*
20.7.5.53	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition	Orchestration	2	12	Mons	*

20.7.5.54	Professeur type long	MUS	Artistique	Direction d'orchestre			3	12	Mons	
20.7.5.55	Professeur type long	MUS	Artistique	Ecritures	Classiques		3	12	Mons	*
20.7.5.56	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique			5	12	Mons	*
20.7.5.57	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Accompagnement au piano		9	12	Mons	*
20.7.5.58	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Alto		1	12	Mons	**
20.7.5.59	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Basson y compris contre-basson		1	12	Mons	
20.7.5.60	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Piano		3	12	Mons	**
20.7.5.61	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Piano		3	12	Mons	**
20.7.5.62	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone alto et autres		4	12	Mons	*
20.7.5.63	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Trompette y compris bugle et cornet		1	12	Mons	
20.7.5.64	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Violon		4	12	Mons	*
20.7.5.65	Professeur type long	MUS	Artistique	Musique de chambre			2	12	Mons	**
20.7.5.66	Professeur type long	MUS	Artistique	Musique de chambre			6	12	Mons	**
20.7.5.67	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique			6	12	Mons	*
20.7.5.68	Professeur type long	TAP	Artistique	Déclamation			3	12	Mons	*
20.7.5.69	Professeur type long	TAP	Artistique	Déclamation			3	12	Mons	*
20.7.5.70	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle			3	12	Mons	
20.7.5.71	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale			3	12	Mons	*
20.7.5.72	Professeur type long	TAP	Technique	Histoire de la littérature et du théâtre			2	12	Mons	
20.7.5.73	Professeur type long	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé			2	12	Mons	
20.7.5.74	Professeur type long	TAP	Artistique	Mouvement scénique			4	12	Mons	
20.7.5.75	Professeur type long	TAP	Technique	Phonétique			2	12	Mons	*
20.7.5.76	Professeur type long	TAP	Technique	Phonétique			2	12	Mons	*
20.7.6.77	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Équipement		60	600	Mons	
20.7.6.78	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Équipement		60	600	Mons	
20.7.6.79	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse perceptive des rapports son/image			90	600	Mons	
20.7.6.80	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées			60	600	Mons	
20.7.6.81	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées			120	600	Mons	
20.7.6.82	Conférencier	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue		120	600	Mons	
20.7.6.83	Conférencier	MUS	Technique	Informatique	Musique assistée par ordinateur		60	600	Mons	

20.7.6.84	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Orgue	90	600	Mons	
20.7.6.85	Conférencier	MUS	Technique	Instrumentation électroacoustique		60	600	Mons	
20.7.6.86	Conférencier	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Chant	60	600	Mons	
20.7.6.87	Conférencier	MUS	Technique	Formation corporelle		120	600	Mons	
20.7.6.88	Conférencier	MUS	Technique	Sound design		60	600	Mons	
20.7.6.89	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	120	600	Mons	
20.7.6.90	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances psychologiques, socio-affectives et relationnelles	45	600	Mons	
20.7.6.91	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	45	600	Mons	

* Emploi occupé par temporaire à durée déterminée en 2019-2020

** Possibilité d'extension De Charge

*** Composition acoustique

Annexe 1 - Fiche signalétique

Nom :

Prénom :

Date De Naissance.....Nationalité :..... Sexe : M / F

Adresse (Rue + N°) :

.....

Code Postal : Localité :

Pays :

Téléphone :..... Gsm :

E-Mail (En Majuscule)

Titres de capacité reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles
(diplômes, équivalence de diplômes, reconnaissance de notoriété délivrée par la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Je suis titulaire des titres requis suivants (joindre une seule copie de ces titres, même si candidature multiple) :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Situation actuelle dans l'enseignement supérieur Artistique organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement
Si vous travaillez actuellement dans une Ecole supérieure des Arts organisée par Wallonie Bruxelles Enseignement, veuillez remplir le tableau ci-dessous

Intitulé exact de la(es) fonction(s) actuellement exercée(s) ¹³ et du(es) cours dispensé(s)	Statut ¹⁴	Volume de la charge	Date ¹⁵	Nom de l'établissement ¹⁶

Fait à, le (signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

¹³ Soit accompagnateur, soit professeur, soit professeur-assistant, soit chargé d'enseignement, soit chargé de programmation, soit chargé de travaux, soit assistant, soit conférencier

¹⁴ Soit N (nommé à titre définitif), soit D (en disponibilité), soit TDI (temporaire à durée indéterminée), soit TDD (temporaire à durée déterminée).

¹⁵ Indiquer la date du début de la nomination ou de la désignation selon le cas.

¹⁶ Soit Arts², soit CRBxl (Conservatoire Royal de Bruxelles), soit CRLg (Conservatoire royal de Liège), soit La Cambre, soit l'INSAS.

Annexe 2 – Acte de candidature (2 pages)

Nom :Prénom :

Nom et coordonnées de l'Ecole supérieure des Arts auprès de laquelle vous introduisez votre candidature :

Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction ¹⁷	Domaine ¹⁸	Catégorie du cours ¹⁹	Intitulé générique	Spécialité	Volume/Diviseur	A indiquer ci-dessous (soit DCA, soit DM, soit DEC, soit TDIEC, soit CTDI, soit CTDD) ²⁰

¹⁷ Soit assistant, accompagnateur, professeur, professeur-assistant, chargé de programmation, chargé de travaux, chargé d'enseignement ou conférencier.
Les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

¹⁸ Soit APVE, MUS, TAP ou ASTDC.

¹⁹ Soit A (artistique), T (technique) ou G (général)

²⁰ DCA= demande de changement d'affectation, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;
DM = demande de mutation valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;
DEC = demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;
TDIEC= demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement temporaire à durée indéterminée dans une ESA organisée par la FWB ;
CTDI = demande de désignation à durée indéterminée, valable uniquement pour les candidats qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2018-2019 dans un emploi d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou de professeur déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2018, ou pour l'année académique 2017-2018 dans un emploi déclaré vacant d'accompagnateur, de chargé d'enseignement et de professeur, si lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2017 et dont la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2018-2019, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait ». Les candidats désignés au cours de l'année académique 2018-2019 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés.
CTDD = demande de désignation à durée déterminée, pour tous les autres cas.

SI VOUS N'ÊTES PAS TITULAIRE DU TITRE DE CAPACITÉ REQUIS Si vous n'êtes pas titulaire de titres de capacité, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ? ☐ Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente. ☐ Non. Dans ce cas, une demande de reconnaissance de notoriété doit être adressée auprès de la Commission compétente, dans les délais fixés par le présent appel. La preuve de l'envoi de la demande (récépissé de l'envoi recommandé) est à joindre au présent formulaire. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n° 7369, publiée le 8 novembre 2019 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : http://www.enseignement.be/circulaires. La condition de la notoriété ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de notoriété par le Gouvernement de la Communauté française.	EXPERIENCE UTILE (uniquement pour certaines fonctions de cours artistiques) Si vous postulez un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement ou de professeur-assistant pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement reconnaissant une expérience utile de 5 ans pour le cours que vous sollicitez. L'expérience utile en cause est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique. Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ? ☐ Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe. ☐ Non. Dans ce cas, le candidat est invité à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel. La preuve de l'envoi de la demande (récépissé de l'envoi recommandé) est à joindre au présent formulaire. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n° 7369, publiée le 8 novembre 2019 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : http://www.enseignement.be/circulaires. La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté française.	DECLARATION FINALE En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance des conditions de recrutement et accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation soient parvenus à Wallonie Bruxelles Enseignement et aient été vérifiés par ses services. J'ai pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, mais également de ce que le défaut de double envoi (sous pli recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement sollicité), ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes. J'ai pris connaissance de ce qu'aucun document envoyé après la date limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées et que les documents remis à l'appui de ma candidature ne pourront pas être récupérés. Fait à, le (Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable ») Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste et au plus tard le 17 mars 2020 (Cachet de la Poste faisant foi) – à : Wallonie Bruxelles Enseignement Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction de la Carrière City Center Office Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27) 1000 - Bruxelles
---	--	---

Annexe 3 - État des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique (ESA)

Nom et Prénom :

Etablissement	Fonction exercée et cours dispense	A titre TDI, TDD, définitif...	Volume de la charge	Date de début - date de fin de chaque prestation

Fait à, le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)